CONSULAT GENERAL DE FRANCE A TEL AVIV

1/3 RUE BEN YEHUDA BP 26126 6380101 TEL AVIV

le 25/04/2017

Téléphone : 03 520 85 00

PROCES VERBAL
1ERE COMMISSION LOCALE FORMATION BOURSES SCOLAIRES
CAMPAGNE 2017/2018

La séance plénière de la Commission locale s'est tenue le 25/04/2017 à l'adresse suivante :

Consulat Général de France 1/3, rehov Ben Yehuda TEL AVIV-YAFO 6380101

Participants :

Etaient présents :

Membre de droit :

- M. VERMEULEN Franck, Chef de poste, Consul Général
- M. LEVY Claude, Conseiller consulaire
- M. LEVY Elie, Conseiller consulaire
- Mme POZNANSKI-BENHAMOU Daphna, Conseillère à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseillère consulaire

Membre désigné :

- Mme ABED Maha, Directrice du Collège des Frères de Jaffa, représentée par Mme HINN Nadia, comptable du Collège des Frères de Jaffa
- M. BITTOUN David, Représentant établissement d'enseignement, Proviseur du lycée Thorani de Kfar Maimon
- Mme Corine ZEITOUNI, représentante de Mme BENSMIHAN Ruth, Proviseure du collège-lycée franco-israélien Mikvé Israël Raymond-Leven de Holon
- M. KALFA Serge, Représentant des parents d'élèves du collège Marc-Chagall
- Mme VAULX-CABOURG Véronique, Représentante des parents d'élèves du collège Marc-Chagall
- Mme LAUER Ariella, Représentante des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), Représentante de la section locale de Français du Monde - ADFE
- M. POMPER Gérard, Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), Président d'honneur de la section locale de l'Union des Français de l'étranger
- Mme TARBE Abela, Représentante des parents d'élèves, Représentante des parents d'élèves du Collège des Frères de Jaffa
- M. TEDDE Olivier, Représentant établissement d'enseignement, Principal du collège Marc-Chagall

Experts :

CONFIDENTIEL

- Mme PAULIN Morgane, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires, Vice-consule, responsable du service des affaires sociales

Excusés :

- Mme BENSMIHAN Ruth, Représentante établissement d'enseignement, Proviseure du collège-lycée franco-israélien Mikvé Israël Raymond-Leven de Holon
- Mme WOLFFER Barbara, Conseillère de coopération et d'action culturelle
- M. SELLEM Jonathan-Simon, Conseiller consulaire
- M. FELDMANN Robert, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseiller consulaire
- Mme MIMOUNI Pascale, Conseillère à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseillère consulaire
- M. MONTERESCU Daniel, Représentant des parents d'élèves, Représentante des parents d'élèves du Collège des Frères de Jaffa

Ont été remis aux membres de la commission locale les documents de travail suivants:

- Ordre du jour,
- Instruction générale,
- Note diplomatique de cadrage,
- Etat récapitulatif de la campagne 2016/2017
- Eléments du barème et fiche de situation locale
- Tarifs scolaires pour l'année scolaire,
- Liste des demandes
- Calendrier de la campagne 2017/2018
- Tableau résumant les tâches des établissements à chaque étape de la campagne
- Liste des boursiers par établissement
- Liste des pièces justificatives demandées pour 2017/2018

CONFIDENTIEL

Première partie avant examen des dossiers individuels

Les débats sont introduits par M. Franck VERMEULEN, Consul Général, président du conseil consulaire.

Il fait un point sur les décisions prises par l'AEFE après avis de la dernière commission nationale des bourses (14 et 15 décembre 2016) et rappelle le cadre réglementaire et budgétaire des travaux du conseil (enveloppe limitative : 93 000 euros).

Il observe notamment que, au titre de l'année scolaire 2016/2017, 30 bourses ont été accordées pour un montant global de 108 772,18 €. Coût moyen par boursier : 3 625, 70 €.
À titre de comparaison, en 2015/2016, nous avions 36 boursiers, pour un montant global de 102 651 €. Coût moyen par boursier : 3 421,70 €.

Le Consul Général présente ensuite les récentes modifications réglementaires apportées à l'instruction à travers la note de cadrage de l'AEFE.

Pour cette première période de campagne, 15 familles ont déposé des demandes de bourses pour 24 enfants, soit au total 73 bourses pour un montant avant pondération de 92.687,02 €.

Il est rappelé que les travaux du conseil consulaire doivent s'inscrire dans une enveloppe limitative qui, pour Tel Aviv, s'établit, après dialogue de gestion avec l'AEFE, à 93 000 € pour la première période de la campagne 2016/2017.

Mme Morgane PAULIN, vice-consule chargée des questions sociales, expose le calendrier et les modalités de dépôt des dossiers par les familles ainsi que les règles présidant à l'instruction et à l'examen des dossiers.

La liste des pièces exigées pour la constitution d'un dossier complet est validée par le conseil.

Examen des dossiers individuels

COLLEGE DES FRERES DE TEL AVIV/JAFFA

Renouvellement :

Nom du demandeur : **X**
Situation familiale :
Nb d'enfants à charge : Nb de boursiers :
Observations du poste :

CCB 2017/2018
Renouvellement de la demande de bourses scolaires au profit de X et X qui seront scolarisés au Collège des Frères de Jaffa.
Dossier complet et remis dans les délais.
Après application du barème, la quotité théorique de bourse est de 88%.
Quotité accordée la période précédente : 58%
Quotité théorique : 88% Quotité proposée : 88%

Nom du demandeur : **X**
Situation familiale :
Nb d'enfants à charge : Nb de boursiers :
Observations du poste :

CCB1 2017/2018
Demande de renouvellement des bourses pour X scolarisé au Collège des Frères et Y scolarisée à Mikvé Israël.
Une visite au domicile effectuée le 13 mars 2014 avait permis de vérifier le train de vie de cette famille qui ne s'oppose pas à l'attribution de bourses scolaires.
Dossier complet et remis dans les délais.
Le conseil consulaire propose une quotité de bourse de 96 %, conforme à la quotité théorique.
Quotité accordée la période précédente : 98%
Quotité théorique : 96% Quotité proposée : 96%

COLLEGE MARC-CHAGALL DE TEL AVIV

Renouvellement :

Nom du demandeur : **X**

CONFIDENTIEL

Situation familiale :
Nb d'enfants à charge : Nb de boursiers :
Observations du poste :

CCB1 2017/2018
Renouvellement de la demande de bourses scolaires au profit de X, qui entrera en classe de CP à l'école Marc-Chagall.
Dossier complet et remis dans les délais.
Le conseil consulaire propose une quotité de bourse de 68%, conforme à la quotité théorique.

Quotité accordée la période précédente : 81%
Quotité théorique : 68% Quotité proposée : 68%

Nom du demandeur : **X**
Situation familiale :
Nb d'enfants à charge : Nb de boursiers :
Observations du poste :

CCB2 2017/2018:
Famille arrivée en Israël en mai 2016.
Visite à domicile effectuée le 22/02/2017 qui a permis de vérifier la situation.
Certificat de radiation CAF transmis. Dossier complet et remis dans les délais.
Le conseil consulaire propose une quotité de bourse à 100%, conforme à la quotité théorique.

Quotité accordée la période précédente : 99 %
Quotité théorique : 100% Quotité proposée : 100%

Nom du demandeur : **X**
Situation familiale :
Nb d'enfants à charge : Nb de boursiers :
Observations du poste :

CCB1 2017/2018
M. et Mme X sont venus s'installer en Israël avec leurs enfants en 2012.
Dossier complet et remis dans les délais.
Le conseil consulaire propose une quotité de bourse de 40%.

Quotité accordée la période précédente : 39%
Quotité théorique : 49% Quotité proposée : 40%

Nom du demandeur : **X**
Situation familiale :
Nb d'enfants à charge : Nb de boursiers :
Observations du poste :

CCB1 2017/2018
Demande de renouvellement de bourses scolaires.

CONFIDENTIEL

Une visite à domicile avait été effectuée en 2014. Le train de vie de cette famille ne s'oppose pas à l'attribution de bourses scolaires.
Dossier complet et remis dans les délais.
Le conseil consulaire propose une quotité de bourse de 89%, conforme à la quotité théorique.

Quotité accordée la période précédente : 81%
Quotité théorique : 89% Quotité proposée : 89%

Nom du demandeur : X
Situation familiale :
Nb d'enfants à charge : Nb de boursiers :
Observations du poste :

CCB2 2016/2017
Famille arrivée fin juillet 2016 en Israël. Les deux parents sont séparés mais vivaient tous les deux en Israël (pas de jugement de divorce ou de garde, les pièces fournies à l'appui sont une attestation de non concubinage, un contrat de location au nom de la mère et une attestation sur l'honneur d'hébergement pour le père).
Le conseil consulaire propose une quotité de bourse de 77% conforme à la quotité théorique.

Quotité accordée la période précédente : 78%
Quotité théorique : 77% Quotité proposée : 77%

Nom du demandeur : **X**
Situation familiale :
Nb d'enfants à charge : Nb de boursiers : 2
Observations du poste :

CCB1 2017/2018
Renouvellement de la demande de bourse.
Une visite à domicile effectuée en 2014 avait permis de vérifier la situation.
Dossier complet et remis dans les délais.
Le conseil consulaire propose une quotité de bourse de 100 %, conforme à la quotité théorique.

Quotité accordée la période précédente : 100%
Quotité théorique : 100% Quotité proposée : 100%

Nom du demandeur : **X**
Situation familiale :
Nb d'enfants à charge : Nb de boursiers :
Observations du poste :

CCB 1 2017/2018:
Nouvelle demande de bourse pour X qui entrera à Marc Chagall en septembre 2017. Son frère n'est plus scolarisé dans le système français.
Une visite au domicile avait été effectuée en septembre 2013 et a permis de vérifier la situation.
Dossier complet et remis dans les délais.
Une nouvelle visite est décidée.

CONFIDENTIEL

Proposition du conseil consulaire: 29% conforme à la QTB.

Quotité accordée la période précédente : N/A
Quotité théorique : 29% Quotité proposée : 29%

Nom du demandeur : **X**
Situation familiale :
Nb d'enfants à charge : Nb de boursiers :
Observations du poste :

CCB1 2017/2018
Dossier complet et remis dans les délais.
En prenant en compte la charge financière à titre permanent d'une auxiliaire de vie pour l'enfant (qui souffre d'un trouble autistique), le conseil consulaire propose une pondération à la hausse de la quotité théorique de bourse.

Quotité accordée la période précédente : 100 %
Quotité théorique : 76% Quotité proposée : 85%

Première demande

Nom du demandeur : **X**
Situation familiale :
Nb d'enfants à charge : Nb de boursiers :
Observations du poste :

CCB1 2017/2018
Nouvelle demande d'une famille arrivée en 2012 en Israël. La demande de bourse faite l'année dernière n'avait pas aboutie par manque de justificatifs du père.
Le conseil consulaire propose une quotité supérieure à la quotité théorique (passage de 14 à 17 %) afin de prendre en compte la situation familiale qui entraîne des dépenses plus élevées pour chacun des parents.
Quotité accordée la période précédente : N/A
Quotité théorique : 14% Quotité proposée : 17%

LYCEE FRANCO-ISRAELIEN RAYMOND LEVEN DE HOLON

Renouvellement :

Nom du demandeur : **X**
Situation familiale :
Nb d'enfants à charge : Nb de boursiers :
Observations du poste :
CCB1 2017/2018
Famille venue s'installer en Israël en 2003.
La famille a déménagé en 2015. Une visite au domicile avait été effectuée en 2013 pour vérifier la situation. Une nouvelle visite doit avoir lieu.
Le conseil consulaire propose une quotité de bourse de 60%, comparable à l'année dernière mais supérieure d'un point par rapport à la quotité théorique, du fait du lourd endettement de cette famille.

CONFIDENTIEL

Quotité accordée la période précédente : 60%
Quotité théorique : 59% Quotité proposée : 60%

Nom du demandeur : **X**
Situation familiale :
Nb d'enfants à charge : Nb de boursiers :
Observations du poste :

CCB1 2017/2018
La famille habite en Israël depuis 2014.
Une visite au domicile effectuée en 2014 a permis de vérifier la situation qui ne s'oppose pas à l'attribution de bourses scolaires.
Dossier complet et remis dans les délais.
Le conseil consulaire propose une quotité de bourse supérieure à la quotité théorique de 69% au vue de la situation familiale et de la maladie de M, pour laquelle un dossier d'invalidité est en cours à l'assurance maladie israélienne. Pour rappel, l'année dernière, la Commission avait augmenté la quotité de bourse de 79% à 100%.

Quotité accordée la période précédente : 100%
Quotité théorique : 69% Quotité proposée : 85%

Nom du demandeur : **X**
Situation familiale :
Nb d'enfants à charge : Nb de boursiers :
Observations du poste :

CCB1 2017/2018
Dossier complet et remis dans les délais.
Le conseil consulaire propose une quotité de bourse de 40% et une nouvelle visite à domicile.

Quotité accordée la période précédente : 39%
Quotité théorique : 49% Quotité proposée : 40%

Nom du demandeur : **X**
Situation familiale :
Nb d'enfants à charge : Nb de boursiers :
Observations du poste :

CCB1 2017/2018
Demande de renouvellement des bourses.
Une visite au domicile effectuée le 13 mars 2014 avait permis de vérifier le train de vie de cette famille qui ne s'oppose pas à l'attribution de bourses scolaires.
Dossier complet et remis dans les délais.
Le conseil consulaire propose une quotité de bourse de 96 %, conforme à la quotité théorique.
Quotité accordée la période précédente : 98%
Quotité théorique : 96% Quotité proposée : 96%

Nom du demandeur : **X**

CONFIDENTIEL

Situation familiale :
Nb d'enfants à charge : Nb de boursiers :

CCB1 2017/2018 :
Famille monoparentale installée dans la circonscription en 2016.
La famille a déménagé dans un appartement plus petit après la visite à domicile du 27/10/2016Le conseil consulaire propose une quotité de bourse de 96%, conforme à la quotité théorique.

Quotité accordée la période précédente : 70%
Quotité théorique : 96% Quotité proposée : 96%

Nom du demandeur : **X**
Situation familiale :
Nb d'enfants à charge : Nb de boursiers :
Observations du poste :

CCB1 2017/2018.
Famille arrivée en Israël en 2014. Les deux parents sont actuellement sans emploi.
Dossier complet et remis dans les délais.
Le conseil consulaire propose une quotité de bourse de 44%, conforme à la quotité théorique.

Quotité accordée la période précédente : 38%
Quotité théorique : 44% Quotité proposée : 44%

LYCEE THORANI DE KFAR MAIMON

Pas de demande de bourse.

Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance

Un dossier de renouvellement de demande de bourse pour X, envoyé par voie postale, n'a pas été reçu par le consulat. Il est rappelé que les demandeurs doivent se présenter en personne pour le dépôt du dossier. Une dérogation est proposée pour un passage en seconde commission bourse scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 30.

CONFIDENTIEL